

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LASCOL ALP 330

Date de révision: 24.01.2017 Code du produit: 289 Page 1 de 5

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LASCOL ALP 330

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Fluide d'usinage miscible à l'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: LASCOL LUBRIFIANTS
Rue: 28 Avenue Carnot, BP 30038
Lieu: F-78290 CROISSY SUR SEINE

Téléphone: +33 09.80.52.18.73 Téléfax: +33 09.57.94.90.76

e-mail: lascol.lubrifiants@gmail.com

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) nº 1272/2008.

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | | |
|------------|--------------------------------------------------------|--------------|------------------|--|--|
| | N° CE | Nº Index | Nº REACH | | |
| | Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] | | | | |
| 122-99-6 | 2-phénoxyéthanol | 5 - < 10 % | | | |
| | 204-589-7 | 603-098-00-9 | | | |
| | Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2 | | | | |
| 68608-26-4 | Natriumsulfonat | 1 - < 2,5 % | | | |
| | | | 01-2119527859-22 | | |
| | Eye Irrit. 2; H319 | | | | |
| 2634-33-5 | 1,2-benzisothiazole-3(2 | < 0,1 % | | | |
| | 220-120-9 | 613-088-00-6 | | | |
| | Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2 H400 | | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LASCOL ALP 330

Date de révision: 24.01.2017 Code du produit: 289 Page 2 de 5

Indications générales

En cas de malaises persistants, consulter un médecin. Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Oxydes nitriques (NOx).

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à

l'environnement. Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LASCOL ALP 330

Date de révision: 24.01.2017 Code du produit: 289 Page 3 de 5

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Température de stockage conseillée : 5-40 °C Durée de stockage maximale : 1 Jahr

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Durée de stockage maximale :

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection de la peau

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.

Établir un plan de protection de la peau.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide

Couleur: couleur d'ambre Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 9,0 - 9,4 DIN 51369

Modification d'état

Point d'éclair: non applicable Température d'inflammation: non déterminé Pression de vapeur: non déterminé

Densité (à 20 °C): 1,01 g/cm³ EN ISO 12185 Viscosité cinématique: 77 mm²/s ASTM D 7042

(à 20 °C)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Eviter ce qui suit : Agents oxydants, fortes. Acide.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: aucune/aucun



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LASCOL ALP 330

Date de révision: 24.01.2017 Code du produit: 289 Page 4 de 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

| N° CAS | Substance | | | | | |
|-----------|-------------------------------|---------------------|--------|--------|---------|--|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode | |
| 122-99-6 | 2-phénoxyéthanol | | | | | |
| | par voie orale | DL50 1850 mg/kg | Rat | | | |
| | dermique | DL50 >2000 mg/kg | Lapin | | | |
| 2634-33-5 | 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one | | | | | |
| | par voie orale | DL50 1020 mg/kg | RAT | | | |

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de risques spéciaux à signaler. Expériences tirées de la pratique.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| Nº CAS | Substance | Substance | | | | | |
|----------|-----------------------------------|------------------|-------|-----------|-----------------|--------|---------|
| | Toxicité aquatique | Dose | | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
| 122-99-6 | 2-phénoxyéthanol | | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 460 mg/l | 220 - | 96 h | Leuciscus idus | | |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r mg/l | > 500 | 72 h | Scenedesmus sp. | | |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 mg/l | > 500 | 48 h | Daphnia magna | | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications diverses: aucune/aucun

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Peut s'enrichir dans les organismes.

Coefficient de partage n-octanol/eau

| Nº CAS | Substance | Log Pow |
|----------|------------------|---------|
| 122-99-6 | 2-phénoxyéthanol | 1,16 |

12.4. Mobilité dans le sol

dans l'état fourni: liquide

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LASCOL ALP 330

Date de révision: 24.01.2017 Code du produit: 289 Page 5 de 5

Code d'élimination des déchets - Produit

120109 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET

MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la

mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières

plastiques; émulsions et solutions d'usinage sans halogènes; déchet dangereux

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport fluvial (ADN)

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport maritime (IMDG)

Autres informations utiles (Transport maritime)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements

transport de l'ONU: applicables au transport.

Autres informations utiles (Transport aérien)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Information supplémentaire

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302
 H315
 H315
 Provoque une irritation cutanée.
 H317
 H318
 H318
 H319
 H319
 H310
 H310
 H310
 Très toxique pour les organismes aquatiques.

EUH208 Contient 1.2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)